

Le Plan Local d'Urbanisme de Paris divise le territoire qu'il couvre en 4 zones :

- La **Zone Urbaine Générale** (UG) où sont mis en œuvre des dispositifs qui visent à assurer la diversité des fonctions urbaines, à développer la mixité sociale de l'habitat, à préserver les formes urbaines et le patrimoine issus de l'histoire parisienne tout en permettant une expression architecturale contemporaine.
- La **Zone Urbaine de Grands Services Urbains** (UGSU) afin de pérenniser les équipements et services nécessaires au fonctionnement de l'agglomération, et de favoriser leur développement harmonieux et durable.
- La **Zone Urbaine Verte** (UV) qui regroupe des espaces dont la fonction écologique, la qualité paysagère ou la vocation récréative, sportive ou culturelle doivent être préservées et mises en valeur pour assurer la qualité de vie et les besoins de détente des citoyens.
- La **Zone Naturelle et Forestière** (N) pour assurer une protection forte au bois de Boulogne et au bois de Vincennes.

La note de renseignements d'urbanisme indique la zone dans laquelle se trouve chaque parcelle. Si une parcelle est partagée entre plusieurs zones, consultez le document graphique du PLU pour localiser les parties de la parcelle couvertes par chaque zone.

Pour en savoir plus :

- Consulter le tome 1 du règlement du [PLU de Paris](#) qui contient les règlements de chaque zones. *Suivre les liens : « Consulter la version applicable » puis « Règlement ».*
- Consulter le plan de zonage du [PLU de Paris](#).
Suivre les liens : « Consulter la version applicable », « Règlement » puis « Atlas général - Planches thématiques ».

Ce plan peut également être consulté via l'application de cartographie dynamique « [PARIS PLU](#) ».